

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**CHEIX-EN-RETZ**  
**SEANCE DU 24 JUILLET 2018**  
**CONVOCATIONS ADRESSEES LE 16 JUILLET 2018**

L'an 2018, le 24 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mr GUITTENY Bruno, Mme HELLO Mauricette, Mme BOUE Marie-Pierre, Melle ROUET Anaïs, Mme MOYON Nelly, Mme CLERMONT RENAUD Alexandra et Mr AUBINAIS Jean-Christophe.

Absents : Mr AVERTY Philippe ayant donné procuration à Mme BOUÉ Marie-Pierre, excusé et Mr GAUTIER Alain, Mme PIGREE Frédérique, Mr AVRIL Thierry, absents non excusés.

Mme MOYON Nelly a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 12 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**1 – PERSONNEL COMMUNAL**

1-1. Suppressions/créations de postes.

1-2. Tableau des effectifs.

**2 – INTERCOMMUNALITE**

2-1. Groupement de commandes pour la mise en œuvre du RGPD

**3- DOMAINE COMMUNAL**

3-1. Vente d'une parcelle

**4 – DIVERS**

**1 – PERSONNEL COMMUNAL**

**1-1. Suppressions et créations de postes.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entretien des bâtiments communaux est effectué par deux agents. L'un d'eux est titulaire du poste, l'autre était sous contrat dans l'attente d'une solution pérenne. Dans la mesure où cette personne donne entière satisfaction et qu'elle accepterait d'être recrutée, il y a lieu de créer un poste d'agent technique territorial sur la base hebdomadaire de 12 heures 13 minutes (horaire lissé sur l'année).

Par ailleurs, l'augmentation de la population a une incidence significative sur l'accueil physique et téléphonique de la mairie. Il devient nécessaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent d'accueil.

Ainsi, le poste d'adjoint administratif passerait de 24 à 28 heures hebdomadaires.

D'autre part, il y a lieu de régulariser :

- la situation de l'agent technique exerçant les missions d'ASEM qui a bénéficié d'un avancement de grade.
- le taux horaire hebdomadaire de l'agent en poste sur la pause méridienne (cantine et cour) qui embauche à 11h50 mais qui était calculé à partir de 12 heures. Son taux horaire hebdomadaire (lissé sur l'année) passerait de 5 heures 45 minutes à 6 heures 16 minutes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- la suppression des postes suivants :

Grade	CAT.	Horaire hebdomadaire
Adjoint administratif territorial C1	C	24 heures
Adjoint technique territorial C1	C	28 heures 40 minutes
Adjoint technique territorial C1	C	5 heures 45 minutes

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 24 JUILLET 2018**

➤ la création des postes suivants :

Grade	CAT.	Horaire hebdomadaire
Adjoint administratif territorial C1	C	28 heures
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	C	28 heures 40 minutes
Adjoint technique territorial C1	C	6 heures 16 minutes
Adjoint technique territorial C1	C	12 heures 13 minutes

**1 – PERSONNEL COMMUNAL**

**1-2. Tableau des effectifs.**

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite aux suppression et créations de postes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le nouveau tableau des effectifs à prendre en compte au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs au 01/09/2018	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A		35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	28	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	31	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	3	3
	Adjoint technique territorial	C	C1	33,49	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	28,40	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6,16	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	12,13	1	1
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>12</b>	<b>12</b>

(\*) Horaires hebdomadaires en heures et minutes

**2 – INTERCOMMUNALITE**

**2-1. Groupement de commandes pour la mise en œuvre du RGPD**

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Commune de Cheix-en-Retz, la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et les communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données\*.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe.

La convention constitutive sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau Communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz.

\* conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 : Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 24 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention :

- Décide de la création d'un groupement de commande entre les communes membres de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive.

**3 – DOMAINE COMMUNAL**

**3-1. Vente d'une parcelle**

Monsieur BESLE et Madame LEZIN, propriétaires d'une maison sise au 41 rue des Quarterons, souhaiteraient acheter à la commune, une partie de la parcelle cadastrée AB 68p, contigüe à leur propriété. Il effectue d'ailleurs, lui-même, depuis longtemps l'entretien de la haie qui se trouve sur cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Accepte de vendre à Monsieur BESLE et Madame LEZIN une partie de la parcelle cadastrée AB 68p, pour une surface de 200 m<sup>2</sup>, au prix de 1 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui s'y rapporte (les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs).

**4 – DIVERS**

**Monsieur Luc NORMAND** informe le Conseil Municipal que :

- Les permanences des élus le dimanche matin reprendront à partir du 2 septembre 2018.
- Le 20 juillet dernier, une réunion a eu lieu en mairie au sujet du projet de la ZAC du Pré de la Fontaine. Etaient présents, les élus, le bureau d'études BESNIER AMENAGEMENT et Madame CITTE CLAES. Un accord a été trouvé avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Il conviendra de procéder à une révision allégée du PLU. Une délibération sera proposée au Conseil Municipal le 11 septembre 2018.
- Les travaux d'assainissement collectif de la rue du Grand Port débuteront le 28 août prochain. Un arrêté sera pris pour réglementer la circulation.

**Monsieur José ORTEGA** : a reçu, avec Monsieur le Maire et Madame BOUÉ, un cabinet d'expertise mandaté par les assurances pour le sinistre du terrain de foot. La réfection du terrain sera à la charge de la commune. Un devis de 92 000 € a été transmis pour l'ensemble des plantations. Les conclusions sont attendues pour fin septembre.

**Monsieur Bruno GUITTENY** : a pris livraison du nouveau véhicule pour les services techniques. Il s'agit d'un Renault Kangoo au prix de 10 450 €. L'ancien utilitaire a été repris pour la somme de 1 200 €.

En ce qui concerne le broyeur, la livraison est prévue le 26 ou 27 juillet. Les services techniques pourront, enfin, procéder au broyage des accotements.

Par ailleurs, le 22 septembre 2018, la fête « au fil de l'eau » organisée par la Communauté d'Agglomération Pornic Pays de Retz devrait passer par notre commune. Des précisions sont attendues pour l'organisation de cette manifestation.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 24 JUILLET 2018**

**Madame Nelly MOYON** : souhaite avoir des précisions sur la fête médiévale prévue les 18 et 19 août 2018. Monsieur José ORTEGA répond qu'il organisera une réunion prochainement avec l'association et les élus intéressés pour mettre en place le déroulement de la journée.

**Madame Mauricette HELLO** : informe le Conseil Municipal que les travaux du self-service ont débuté le 9 juillet et seront terminés fin août. D'autre part, un panier de basket a été offert par l'A.P.E. pour un montant de 660 €.

**Mademoiselle Anaïs ROUET** : signale qu'une tranchée a été ouverte et non comblée à Pilon lors de travaux de rénovation d'une maison rue des Nénuphars. Messieurs NORMAND et GUITTENY se rendront sur place pour constater les faits et décider de la suite à donner.

**Madame Marie-Pierre BOUÉ** :

- a participé à :
  - o deux commissions environnement les 21/06/2018 et 11/07/2018.
  - o une formation Climat Air Energie animée par l'ADEME
  - o un stage sur la transition des paysages agricoles organisé par le PETR.

**Monsieur le Maire** précise que cinq caméras de vidéo surveillance seront installées en différents points de la commune, en lien avec la gendarmerie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 00.**

- **EMARGEMENTS** -

Luc NORMAND	José ORTEGA	Bruno GUITTENY	Mauricette HELLO
Marie-Pierre BOUÉ	Alain GAUTIER ABSENT	Frédérique PIGRÉE ABSENTE	Philippe AVERTY Excusé Procuration donnée à Mme Marie-Pierre BOUÉ
Anaïs ROUET	Thierry AVRIL ABSENT	Nelly MOYON	Alexandra CLERMONT RENAUD
Jean-Christophe AUBINAIS			